

LES COMMUNES FACE AU RESPECT DU DROIT ANIMALIER

PROGRAMME DE LA FORMATION

I - Le cadre général du droit animalier

- > brève présentation historique
- > nouveau statut de l'animal
- principaux textes de référence/ principaux acteurs

II - Les pouvoirs de police administrative

- > la protection contre les animaux malades
- les animaux dangereux et divagants
- la création et la gestion des fourrières
- les conventions avec des cabinets de vétérinaires
- les pouvoirs face à des situations de maltraitance

III - Les régimes des chiens dangereux et des animaux sauvages

- > l'obtention du permis de détention
- > le permis provisoire de détention
- les sanctions prévues

IV - Les spectacles d'animaux

- les spectacles interdits ou pouvant être interdits par la loi
- les cirques avec animaux

V - Les communes et animaux d'élevage

- > marchés et foires d'animaux
- > abattoirs, abattage rituel

VI - Les relations avec les autorités pénales

- les infractions en droit de l'animal
- > le rôle des communes et le lien avec les autorités répressives

VII - Les relations avec les associations

OBJECTIFS

- Connaître le cadre normatif visant le droit de l'animal
- Parfaire la maîtrise de la technique juridique dans le domaine du droit de l'animal
- Connaître les évolutions jurisprudentielles et les voies de recours existantes en la matière

PRÉSENTATION DU FORMATEUR

Monsieur Olivier LE BOT est Professeur agrégé à la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-en-Provence. Il est directeur du Master 2 *Droit et pratique des contentieux publics* et fondateur et directeur du CU *Droit de l'animal* de la même Faculté. Ses principaux domaines de recherche sont :



- le contentieux administratif
- le contentieux constitutionnel
- le droit administratif
- le droit des libertés fondamentales
- le droit animalier

Étant un spécialiste reconnu dans le domaine du droit animalier et auteur de nombreux articles et ouvrages en la matière, il est également membre du Conseil scientifique de la Revue brésilienne de droit animalier (Revista Brasileira de Direito Animal) et Rédacteur en chef de la Revue semestrielle de droit animalier (RSDA).